CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

ARTICLE 1: CHAMPS D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente (CGV) définissent les droits et obligations de la SARL SNML KARTLAND et de ses clients dans le cadre :

De la vente de billets de karting à l'unité ou en quantité, de l'organisation d'événements et d'animations karting. Les prestations proposées par SARL SNML KARTLAND s'adressent aux entreprises, organisations professionnelles, associations, groupes et particuliers.

Le vendeur est la SARL SNML KARTLAND (siège social : La Butte d'Arvigny, Pistes de Karting – 77550 Moissy-Cramayel, SIRET : 33430552100026). Le client désigne toute personne physique ou morale acceptant les présentes CGV.

Les informations communiquées, telles que les prix ou photographies, sont indicatives, non contractuelles, et peuvent être modifiées sans préavis. Tous les documents associés aux produits et services (descriptifs, fiches techniques, visuels, etc.) restent la propriété exclusive de SARL SNML KARTLAND.

ARTICLE 2 : RÉSERVATIONS ET PAIEMENTS

Après validation du devis présenté par SARL SNML KARTLAND, le client devra verser un acompte correspondant à **30 % du montant de l'animation** (par virement ou carte bancaire à distance) pour garantir la réservation en exclusivité. Le solde devra impérativement être réglé au plus tard le jour de l'animation.

Toute prestation non réglée conformément aux termes ci-dessus pourra entraîner l'annulation de la réservation.

ARTICLE 3: TARIFICATION

Les prix indiqués sont exprimés en euros, toutes taxes comprises (TTC), avec un taux de TVA en vigueur. Ces tarifs sont donnés à titre indicatif et peuvent être ajustés sans préavis en fonction des évolutions du marché.

Les prestations sont facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande. SARL SNML KARTLAND se réserve le droit d'annuler toute commande provenant d'un client ayant un litige de paiement, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Modalités spécifiques de facturation :

Les prestations spécifiques (location de piste, matériel, etc.) sont facturées selon un forfait convenu au préalable avec le

Les commandes incluant des repas doivent être confirmées par écrit (courrier ou email) au moins **10 jours ouvrés** avant la date de l'événement. Cette confirmation servira de base pour la facturation.

Les boissons alcoolisées extérieures sont strictement interdites sur le circuit.

Tout dépassement horaire sera facturé à l'heure supplémentaire.

Moyens de paiement acceptés: Espèces, Chèque, Carte bancaire, Virement bancaire, Cheque vacances, Bon Administratif. Achat en ligne: Lorsque le règlement est effectué en ligne, il est réalisé via une zone de paiement sécurisée. La saisie par le Client de son numéro de carte bancaire, de la date d'expiration et du cryptogramme à 3 chiffres se fait au sein d'une zone de paiement sécurisée dans laquelle les informations sont cryptées. Ainsi, dans un souci optimal de sécurité, à aucun moment ces données bancaires ne sont accessibles à des tiers. La carte bancaire est débitée dès la validation finale de la commande.

L'ordre de paiement effectué par carte bancaire ne pourra pas être annulé.

E-billet: Chaque e-billet est muni d'un code barre. L'e-billet est valable en version dématérialisée ainsi qu'imprimée. L'e-billet est uniquement valable pour l'activité indiquée et doit être présenté en caisse pour accéder à la piste. Il est muni d'un numéro et d'un code d'accès permettant l'accès à un seul client, toute reproduction est par conséquent frauduleuse et inutile. La première personne à présenter le e-billet en caisse est présumée en être le porteur légitime et sera seule admise à l'activité. Kartland décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse du e-billet par un tiers.

ARTICLE 4: ANNULATIONS ET REMBOURSEMENTS

Annulation par le client : Toute demande d'annulation doit être formulée au moins 14 jours avant la date prévue de l'animation. Passé ce délai, aucune option (notamment restauration) ne pourra être remboursée ni reportée. En cas d'annulation tardive, aucun remboursement ne sera effectué. Toutefois, une nouvelle date pourra être proposée, sauf si des circonstances exceptionnelles (piste impraticable) justifient un remboursement. Une mauvaise météo (ex. : pluie) ne constitue pas un motif d'annulation.

Annulation par SARL SNML KARTLAND: SARL SNML KARTLAND se réserve le droit d'annuler ou reporter une animation en cas de force majeure ou d'intempéries (neige, verglas) rendant les pistes impraticables. Dans ce cas, le client sera informé rapidement, et un report ou remboursement sera envisagé selon la situation.

Remboursement billet de location : Tout billet perdu ou volé ne pourra être remboursé, même sur présentation d'un justificatif d'achat.

De plus, si le Client est dans l'impossibilité de pouvoir participer à tout ou partie de l'activité pour des raisons personnelles, médicales, techniques ou pour quelque autre raison que ce soit, le billet pourra uniquement faire l'objet d'un échange avec un ticket non daté.

ARTICLE 5: CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour participer à une animation ou session de karting adulte, les conditions suivantes doivent être respectées : Les participants doivent avoir **14 ans minimum** et mesurer **au moins 1,50 m**.

Ils doivent se conformer aux règles de sécurité présentées lors du briefing et au règlement intérieur disponible sur place. Tout Client ne respectant pas les conditions d'accès au complexe ainsi que les consignes de sécurités en vigueur affichés sur les activités et à l'entrée peut se voir refuser l'accès et/ou que l'exclusion dudit complexe sans remboursement ou avoir quel qu'il soit. Kartland se réserve également le droit de refuser l'accès à toutes personnes refusant de présenter une pièce d'identité.

Ils s'engagent à respecter l'environnement, les pistes, et les installations.

La consommation d'alcool ou de drogues est strictement interdite avant et pendant l'animation.

SARL SNML KARTLAND se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas ces conditions, sans possibilité de remboursement.

En outre, les participants acceptent que des photos ou vidéos réalisées lors de l'événement puissent être utilisées à des fins promotionnelles par SARL SNML KARTLAND.

ARTICLE 6: CAS DE FORCE MAJEURE

La force majeure désigne tout événement imprévisible, irrésistible, et extérieur empêchant l'exécution de la prestation prévue (ex. : catastrophe naturelle, tremblement de terre, incendie, tempête, confinement etc..).

Dans une telle hypothèse : Les montants versés seront remboursés. Chaque partie supportera les frais qui lui incombent. Les frais supplémentaires engagés par le client resteront à sa charge.

Il est entendu que les conditions météorologiques ne sont pas considérées comme un cas de force majeure permettant au Client d'annuler sa réservation sans frais.

ARTICLE 7 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les logos, marques, dessins et modèles présents sur le site <u>www.kartland.fr</u> sont la propriété exclusive de SARL SNML KARTLAND, sauf mention contraire pour les partenaires. Toute reproduction, partielle ou totale, à des fins commerciales, associatives ou bénévoles est interdite sans autorisation préalable des titulaires des droits.

ARTICLE 9 - RESPONSABILITE

En cas de conduite dangereuse, faute de pilotage ou bien non-respect des consignes de sécurité, l'instructeur pourra interrompre le roulage et mettre fin à la Prestation. Les sommes versées correspondantes à la Prestation non exécutée ne seront pas remboursées.

En cas d'accident résultant d'une conduite dangereuse, d'une faute de pilotage ou bien du non-respect des consignes de sécurité entrainant des dégâts matériels ou corporelles, la responsabilité civile du client pourra être recherchée et engagée. Par ailleurs, le Karting se réserve le droit de facturer au Client la remise en l'état initial ou le remplacement des biens, matériels et accessoires lui appartenant objet des dégâts matériels survenus dans les conditions mentionnées précédemment. Le Client, ainsi que tout bénéficiaire de la Prestation, reste personnellement responsable de l'ensemble de ses effets personnels, et notamment de ses objets de valeurs et de ses bagages, durant toute la Prestation. Le Karting ne saurait être tenu responsable des pertes, vols ou dégradations d'objets ne résultant pas de son fait ou de celui d'une personne agissant en son nom et pour son compte.

Lorsque la Prestation inclut des réservations en matière de restauration, le Client s'engage à informer en amont le Karting, et au plus tard 10 jours avant la Prestation, de toute restriction alimentaire significative d'un bénéficiaire de la Prestation (intolérances, allergies, interdits alimentaires, etc.), ou plus généralement de tout régime alimentaire spécifique dont il aurait connaissance, le Karting déclinant toute responsabilité du fait d'un sinistre afférent survenant sans qu'il n'ait été préalablement informé.

ARTICLE 9 : RÈGLEMENT DES LITIGES

Réclamations et litiges

En cas de litige, le client est invité à contacter SARL SNML KARTLAND pour tenter de résoudre le différend à l'amiable. À défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis à la juridiction compétente dans le ressort du siège social de SARL SNML KARTLAND.